

Edito du Ventôse 6 – 2020 :

Mot du Président – Ventôse 6

La folie de la concurrence !

Nous l'avions prévu, l'entrée du Notariat dans la Concurrence voulue par l'Etat, loin d'être bénéfique aux consommateurs, les modifications tarifaires étant inadaptées, a provoqué une frénésie chez les notaires installés.

Ce sont eux, alors qu'ils étaient avant la parution de la loi vent debout contre la réforme, qui ont submergé le site du Ministère de la Justice pour créer de nouveaux offices et y installer des jeunes notaires en vue d'une remontée financière dans leur société et augmenter encore leurs revenus.

Les vrais créateurs découvrent la difficulté de survivre face à ces notaires qui comptent sur une clientèle, certes de plus en plus volatile, mais néanmoins existante.

Difficulté pour toutes les études d'avoir du personnel rédacteur en raison du nombre de plus en plus important d'employeurs et de la pénurie de clerks de notaire, ces derniers ayant presque tous l'ambition compréhensible d'être notaire et de s'installer.

Cette pénurie a engendré des pratiques commerciales de débauchage de nos employés avec une inflation souvent injustifiée de leurs salaires.

Le Notariat « ancien », même si les différences entre les notaires des villes et les notaires des champs ont toujours existé, prônait une déontologie interdisant ces débauchages sauvages, et la séduction de la clientèle d'un confrère, qui se font toujours au profit du plus gros et au détriment du plus petit.

La véritable déontologie est de permettre à tous les notaires de vivre décemment ...

Le Libéralisme a triomphé et les clients ne peuvent s'en féliciter car nos campagnes subissent forcément la disparition des petites études qui, pour survivre, font le pari de s'installer dans les villes les plus importantes ou les plus séduisantes.

Le Syndicat National des Notaires défendra toujours les « petits notaires », qui sont appelés par leur sigle de « TPO », abréviation moins stigmatisante de « tous petits offices », pour accompagner les plus vulnérables et rappeler l'éthique qui doit être celle de tous les notaires.

Notre Syndicat continuera à défendre un Tarif nécessaire, mais adapté.

Il sera toujours aux côtés du Conseil Supérieur de Notariat pour combattre les installations prévues par l'Autorité de la Concurrence, alors qu'un tiers des notaires tirés au sort a du mal à vivre.

Si l'on peut comprendre que certains actes doivent être peu onéreux pour le petit contribuable, il n'est pas normal que ceux qui en reçoivent le plus ne soient pas dédommagés ; nous proposons donc une véritable péréquation entre les actes rémunérateurs et les actes à perte, sans faire appel à une nouvelle cotisation.

S'il faut se féliciter de la technicité des signatures à distance et des visio-conférences, notamment en période de pandémie comme celle que nous subissons, comment ne pas regretter, lorsqu'elle est facilement possible, la tenue d'une signature en présence des notaires et de leurs clients, propice à l'établissement d'un contact souvent nécessaire en vue de la résolution d'éventuels problèmes et pour la bonne information des parties.

Le notaire est de juge de l'amiable, alors que tant de notaires se prennent pour des avocats devant défendre le seul intérêt de leur client.

Concourrons donc chers confrères et consoeurs à la défense des notaires en adhérant massivement à notre Syndicat, qui sera votre Syndicat, et en incitant nos proches confrères à le faire

...

Dans chaque ressort de Conseil Régional ou de Chambre Interdépartementale, un notaire adhérent au SNN vous proposera une réunion d'échange, dont la périodicité sera décidée par vous, afin d'évoquer tous les problèmes rencontrés dans l'exercice de votre mission du service public notarial et de les faire remonter au Conseil d'Administration pour tenter de les résoudre par une action collective du SNN.

Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil possible ...

Olivier Combe-Laboissière, Président du SNN.